

**Compte-rendu de la réunion de consultation du 30 mai 2026 portant sur le projet de Paysage humanisé à St-Mathieu-du-Parc (13h à 17h à la Salle communautaire de St-Mathieu)**

Rédigé par **M<sup>me</sup> Natalie Mills et  
M. Louis Tremblay**

**1. Mot de bienvenue – Déroulement**

Présentation des objectifs et des rôles et responsabilités des personnes qui l'accompagnent par Éric Gilbert, maire.

Présentation de :

- M. Jean Beauchesne qui agira à titre de médiateur;
- M<sup>me</sup> Natalie Mills qui agira à titre de secrétaire, soutenue par M. Louis Tremblay, conseiller municipal;
- M<sup>me</sup> Louise Chabot qui présentera le sommaire du document de référence qui a été partagé publiquement il y a plus d'un mois.

Remerciements à tous ceux qui ont contribué à la logistique de la journée.

Cette réunion de consultation est enregistrée et filmée. Ces enregistrements seront disponibles dès la semaine prochaine sur le site Web de la municipalité.

Précision à l'effet que M. Simon Allaire, député de Maskinongé, a offert une contribution de 2 000\$ pour payer la pause santé d'aujourd'hui et le lunch de demain.

La question qu'on doit se poser aujourd'hui, c'est est-ce que le Paysage humanisé est le bon moyen, l'outil, la méthode, l'approche qui correspond le mieux à nos besoins?

Précision à l'effet que depuis le début le début du projet de Paysage humanisé, il y a eu des modifications législatives importantes, notamment à la Loi sur les mines, faisant en sorte que d'activer des claims miniers aujourd'hui, c'est beaucoup plus difficile. Aussi, la MRC de Maskinongé va se donner un cadre réglementaire pour gérer le développement de l'industrie éolienne, et tout développement dans ce sens devra être autorisé par résolution de la municipalité.

Le vote qui sera pris en fin de journée, est un élément parmi d'autres, qui permettra au conseil de décider s'il ira de l'avant ou non avec le projet de Paysage humanisé.

Présentation des règles encadrant le déroulement de la rencontre par Jean Beauchesne, médiateur.

Discipline, respect et bienveillance seront de mise aujourd'hui.

Des questions de clarification seront acceptées à la suite de la présentation de M<sup>me</sup> Chabot. Quant aux mémoires qui seront présentés, les questions de fond seront également acceptées. Les commentaires et opinions sur la démarche seront entendus après la pause. Chaque intervenant

disposera d'une période de 2 minutes pour s'exprimer, afin de laisser à tous l'opportunité de le faire.

Note : La présentation de M<sup>me</sup> Chabot, de même que les mémoires, seront disponibles sur le site Web de la municipalité.

## **2. Présentation Paysage humanisé**

Présentation détaillée du document de référence de la municipalité par M<sup>me</sup> Louise Chabot, conseillère municipale.

### Période de questions

2.1 Question de M. Francis Lavigueur, lac Jackson : est-ce que le statut de Paysage humanisé est supervisé par le Ministère qui pourrait empêcher une réglementation qui viendrait à l'encontre de l'objectif du Paysage humanisé?

Réponse du maire : non, il faut voir ça à l'inverse. La municipalité peut changer un règlement et si ça vient à l'encontre des objectifs du Paysage humanisé, le pouvoir du ministre de l'Environnement serait de retirer le statut à la municipalité.

2.2 Questions de M. Richard Dubé, lac Magnan : le projet de Paysage humanisé, c'est de mettre des règles par-dessus des règles qui existent déjà (provinciales, fédérales), c'est ça ?

Réponse du maire : oui, de nouveaux règlements pourraient devoir être adoptés. Si un plan de conservation est adopté, la municipalité devra se doter de la réglementation adéquate pour mettre en œuvre les objectifs de ce plan. L'ancien conseil a déjà mis en place des modifications de zonage plus sévères qu'elles ne l'étaient avant. Lorsqu'ils les ont annoncées en séance publique, ils ont dit très clairement que c'était pour préparer l'arrivée du Paysage humanisé. Notamment le règlement 2024-05 qui a ajouté une marge de recul de 10 mètres supplémentaires.

Deuxième question de M. Dubé : concernant les coûts d'un tel statut, on a aucune idée des coûts associés ?

Réponse du maire : non. C'est un travail à long terme, minimum 6 ans. Il faudra définir des plans, cartographier le milieu, les terrains privés qui sont visés; actuellement il n'y a que deux urbanistes. Ça prendra des ressources humaines et financières. Ça deviendrait une des priorités de la municipalité.

Il y a deux étapes. Avant la reconnaissance, et après. Pour l'avant, il y a beaucoup de travail à faire, mais le Ministère nous soutient avec une aide financière de 246 000\$. Pour l'après, il n'y a aucun soutien financier du gouvernement du Québec. La municipalité est responsable à 100% des coûts. Certains experts expliquent que c'est la raison pour laquelle il n'y a à ce jour, depuis 24 ans que la loi a été adoptée, qu'une seule municipalité qui soit allée de l'avant avec un tel projet.

2.3 Questions de M. Paul Bellemare, lac McLaren : quel sera l'organigramme décisionnel ? La municipalité devra-t-elle s'entourer d'experts, de nouveaux administrateurs pour voir à l'application du plan de conservation, entraînant ainsi une nouvelle dépense pour assurer la mise en œuvre du plan?

Réponse de L. Chabot complétée par le maire : le seul décideur est le conseil. Il aura l'obligation de déposer au Ministre, aux 5 ans, un rapport sur l'état de l'avancement de la mise en œuvre du plan de conservation.

2.4 Question de M. Pierre Bertrand, citoyen de St-Mathieu : il avait été question de faire d'autres consultations sur ce que nous voulons comme développement à St-Mathieu. Est-ce qu'on n'est pas en train de s'avancer sur un axe pour lequel on n'est pas même pas certain d'aller en termes de développement éventuellement ? N'y a-t-il pas un problème de chronologie ?

Réponse du maire : il y aura une consultation sur les grandes orientations du développement économique dans un an. Si on va de l'avant avec le Paysage humanisé, ça va conditionner la suite des grandes orientations. Pour le moment, il s'agit de répondre aux trois questions suivantes : qu'est-ce qu'on veut protéger, pourquoi et où?

### **3. Présentation de 6 mémoires écrits**

#### **3.1 Mémoire de M. Pierre Bertrand**

Présentation du mémoire par M. Bertrand

Question de M. Claude Panaccio : Comment pouvez-vous affirmer qu'il n'y a pas eu de détérioration des lacs depuis 50 ans?

Réponse de M. Bertrand : les données sur lesquelles je me suis basé proviennent du réseau de surveillance des lacs. Il s'agit de la qualité de l'eau au centre des lacs.

Discussion sur les plantes micro-aquatiques, sur l'augmentation de l'apport de minéraux, de phosphore, d'azote et de potassium.

Intervention du maire : la question qu'on doit se poser, c'est est-ce que le Paysage humanisé va régler le problème de la qualité de l'eau de certains lacs ?

#### **3.2 Mémoire de M. Carol Beaulieu**

Présentation du mémoire par M. Beaulieu

Question de M. Claude Panaccio : vous dites que la valeur des propriétés risque de baisser, mais vous dites aussi que l'abordabilité va être menacée. Ça semble contradictoire. Est-ce que d'après vous, la valeur des propriétés existantes de St-Mathieu va augmenter ou baisser?

Réponse de M. Beaulieu : la valeur des propriétés existantes pourrait ne pas croître à la même vitesse qu'on le voudrait. Pour l'abordabilité, on parle des nouvelles maisons, et du fait que les jeunes familles n'auront pas nécessairement les moyens de venir s'établir ici. Compétitivité avec les municipalités voisines.

M. Panaccio : la valeur des terrains non construits va augmenter ? M. Beaulieu : oui, à cause de la nouvelle réglementation la valeur va augmenter.

### **3.3 Mémoire de M<sup>me</sup> Diane Rivard à titre de citoyenne**

#### Présentation du mémoire par M<sup>me</sup> Rivard

M<sup>me</sup> Rivard mentionne qu'elle dépose une liste de 60 noms à l'appui de son mémoire.

Question de M. Francis Lavigueur : par rapport à la subvention pour des études qui vous permettraient d'avoir une meilleure idée sur les actions qui pourraient être prises pour le Paysage humanisé, qu'est-ce que vous avez en tête exactement ?

Réponse de M<sup>me</sup> Rivard : essentiellement, ces sommes devraient servir à mieux connaître notre territoire pour déterminer quels sont les éléments qui ont besoin de mesures de protection. Différents organismes font différentes études. Protection de la tortue.

Question de M. Guy Poudrier : ce que j'entends depuis le début, et qui a fait en sorte qu'il y a eu une certaine confrontation et beaucoup de bisbille depuis l'an passé, c'est la question du règlement du 10 mètres additionnels de la marge de recul. Pouvez-vous nous expliquer quelle était l'intention derrière ça? Et la pertinence d'augmenter cette distance-là sur des terrains privés ?

Réponse de M<sup>me</sup> Rivard : à l'époque, on est allé voir ce qui se faisait dans d'autres municipalités. Discussions avec une avocate en environnement, une urbaniste spécialisée en environnement, analyse d'études.

Rappel sur les différents changements apportés sur la marge riveraine depuis 2010. Certaines municipalités sont à 30 mètres. Le changement a été annoncé dans le cadre du Paysage humanisé, mais même sans Paysage humanisé ce nouveau règlement ne devrait pas être changé. Les bandes tampons sont aussi recommandées par la SOPFEU.

### **3.4 Mémoire de M<sup>me</sup> Diane Rivard au nom de l'Association des propriétaires du Lac à la pêche**

#### Présentation du mémoire par M<sup>me</sup> Rivard

M<sup>me</sup> Rivard mentionne qu'elle dépose une liste de 43 noms à l'appui de son mémoire.

Question de M. Paul Bellemare : au lac à la Pêche, les gens se sont mobilisés sans avoir besoin du paysage humanisé, c'est admirable. Pourquoi devrait-on en avoir besoin ailleurs sur le territoire? C'est d'abord une question d'éducation.

Réponse de M<sup>me</sup> Rivard : il faut que ça se fasse par une prise en charge. Il faut donner des outils et des références aux gens. Là, il y a une opportunité avec les dollars disponibles. Au Lac à la pêche, nous avons des données sur le bord du lac.

Question de M. Richard Dubé : pourquoi mettre plus de règles qu'il y en a présentement, au niveau provincial entre autres ?

Réponse M<sup>me</sup> Rivard : parce que tantôt, quand on va travailler en correction des problèmes, les autres règles vont venir nous dicter quoi faire.

### **3.5 Mémoire de M. André Berthiaume au nom du Syndicat des producteurs de bois**

Présentation du mémoire par M. Berthiaume

Question de M. François Savignac : au niveau des propriétaires forestiers, est-ce que vous avez tous des plans d'abattage qui doivent être signés par un ingénieur pour faire vos interventions forestières ?

Réponse de M. Berthiaume : oui, c'est exigé par la réglementation de la MRC.

M. Savignac : donc pas d'action sans avoir eu un permis et une approbation?

Réponse de M. Berthiaume : non.

Question de Mme Chabot : combien de membres le syndicat compte-t-il ?

Réponse : M. Berthiaume n'a pas cette donnée. Note : la réponse a été fournie lors de la journée du 31 mai.

Question de Pierre Lapointe : la question s'adresse à tous ceux qui ont parlé de réglementation. Est-ce qu'il y a des règlements qui ont été ajoutés en lien avec le projet de Paysage humanisé ?

Réponse du maire : oui, il y en a plusieurs, 4-5. Lotissement, zonage, marge de recul, bandes riveraines. La réglementation ajoutée la plus importante est celle du règlement 2004-05.

P. Lapointe : ces règlements peuvent être défaits?

Réponse du maire : oui.

Question de M. Dono Bei Ledjebgue : quel est le point exact qui empêche un propriétaire forestier de faire des activités sur son territoire ?

Réponse de M. Berthiaume : au niveau de la forêt, on est déjà très encadré par les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux qui touchent l'abattage, la protection des milieux humides et hydrique, la protection des espèces animales et végétales, etc. Aujourd'hui, pour faire une coupe de bois, ça coûte des sous pour obtenir le permis, ça doit être signé par un ingénieur; il y a déjà beaucoup de contraintes.

### **3.6 Mémoire de M. Marc Lachapelle**

Présentation du mémoire par M. Lachapelle

M. Lachapelle représente un groupe de 9 citoyens.

Question de Pierre Bertrand : En juillet 2024, quand les règlements sont sortis suite au RCI, on a réalisé que le projet de Paysage humanisé était en train de se faire à travers la réglementation alors qu'il n'y avait eu aucune acceptabilité sociale. Est-ce que vous reconnaissez cela ?

Réponse de M. Lachapelle : nonobstant ce qui est arrivé avant, regardons vers l'avenir. C'est la première étape de 9 et on a une belle opportunité de réfléchir, de se poser ces questions-là ensemble.

Question de M. Berthiaume : vous avez parlé d'Hydro-Québec. Sur quoi vous basez-vous pour dire que le statut de Paysage humanisé protégerait la municipalité ?

Réponse de M. Lachapelle : je ne dis pas que c'est impossible, mais seulement que le gouvernement s'attache en faisant cela. Politiquement, ça lui serait plus difficile. Le gouvernement reste souverain, mais il s'attache en reconnaissant le statut de Paysage humanisé à St-Mathieu.

#### **4. Pause santé**

#### **5. Discussions et échanges avantages – inconvénients**

##### 5.1 Intervention de M. Guy Poudrier

Clarification sur la question qu'il a posée ce matin concernant le nouveau règlement sur la marge de recul. Il considère que ce règlement est à l'origine de la bisbille depuis plus d'un an, qui a mené à la création de Concertation citoyenne.

Deuxièmement, en gestion de projet, c'est toujours bon d'avoir une charte de projet complète pour savoir de quoi on parle. Quand on parle de Paysage humanisé, puis qu'après on parle d'avoir un plan de conservation, commençons donc par savoir de quoi on parle parce qu'actuellement, le Paysage humanisé on ne sait pas trop ce que c'est. Concrètement, qu'est-ce qu'on veut mettre là-dedans ? Avec le nouveau conseil, j'espère que la relation avec la communauté va continuer à être ouverte pour qu'on puisse avoir l'heure juste à chaque étape.

##### 5.2 Intervention de M. André Berthiaume

La demande initiale de subvention était de 600 000\$; nous n'avons obtenu que 300 000\$. Si nous allons de l'avant, nous devons assumer l'autre 300 000\$ manquant?

Réponse du maire : sur le 300 000\$ il reste 250 000\$. Ce montant sera suffisant pour passer à travers la prochaine étape qui est l'obtention de notre demande de reconnaissance du statut de Paysage humanisé. Cette étape peut prendre 2-3 ans. Ensuite il faudra faire une nouvelle demande pour se rendre au plan de conservation. Il n'y a aucun programme normé à cet égard, c'est une enveloppe discrétionnaire du ministre. Y aura-t-il d'autres fonds disponibles ? On ne sait pas. Si nous n'obtenons pas d'aide financière, la municipalité ne pourra pas payer ça. Une fois le plan de conservation adopté, le cas échéant, la responsabilité financière (\$ et ressources humaines) de la mise en œuvre retombe complètement sur le dos de la municipalité.

Il est noté qu'un recours devant les tribunaux par un propriétaire privé est toujours possible.

##### 5.3 Intervention de Francis Lavigueur

Je suis contre le projet du Paysage humanisé pour la principale raison suivante; le projet ne sera pas pérenne tant que ça. Si la municipalité adopte une réglementation autre qui va à l'encontre du Paysage humanisé, tous les efforts qui auront été faits en amont vont tomber. Un futur conseil pourrait décider autrement, dans un contexte différent qui justifierait cette décision.

C'est l'argent qui mène le monde, pas l'environnement. Ça prendrait des contraintes économiques plus importantes pour que les gens respectent la réglementation déjà en vigueur qui protège l'environnement.

Les coupes à blanc des producteurs forestiers favorisent la forêt et la faune. Quand ça repousse il y a beaucoup de nourriture pour les orignaux et les chevreuils, par exemple.

#### 5.4 Intervention de M<sup>me</sup> Diane Rivard

M<sup>me</sup> Rivard fait une intervention pour corriger certains montants relativement à la demande de subvention. Elle était initialement à 696 000\$. Le Ministère a suggéré de refaire une demande à la baisse. La nouvelle demande était au montant de 350 000\$. Le Ministère a finalement octroyé 300 000\$.

#### 5.5 Intervention de M. Panaccio

La grande richesse de St-Mathieu, c'est la nature, les lacs, les forêts. Il faut penser à long terme. St-Mathieu s'est développée n'importe comment; il y a trop de monde autour des lacs. La menace vient de notre succès. Nous avons un gros pouvoir d'attraction, aucune inquiétude par rapport au déclin démographique. Les terrains boisés sur le long de la 351 se vendent très rapidement. Restaurants de premier ordre, Petite Place des arts. On parle beaucoup de notre village.

C'est important de présenter un plan de conservation à long terme. Ça représente des contraintes, mais on ne sait pas encore lesquelles. C'est pourquoi il est favorable à ce qu'on continue le processus pour faire un plan de conservation et que nous fassions une consultation pour y arriver, pour pouvoir voir où l'on en est.

Question du maire : tout ce que vous souhaitez comme contrôle de la part de la municipalité (lotissement, développement résidentiel), la municipalité détient tous les outils pour le faire. Alors pourquoi le Paysage humanisé est-il un avantage pour vous?

Réponse de M. Panaccio : c'est parce qu'on lève un drapeau à long terme, on développe un plan de conservation à long terme pour protéger l'environnement. Ce qu'on voit se développer autour des lacs, ce sont les couronnes, i.e. les chemins qui ne donnent pas directement accès aux lacs mais qui sont dans les bassins versants. Les prochains conseils pourront tout changer, mais ça va être plus difficile s'il y a un plan de conservation.

#### 5.6 Intervention de M. Pierre Bertrand

Le Paysage humanisé est un truc de marketing. C'est un concept, on peut tout faire ça sans passer par cette démarche. On a tout dans les mains, on peut même se faire un plan de conservation si on veut. Un plan de développement durable. L'objectif est de protéger l'environnement. Il y a un gros ménage à faire dans la réglementation. Elle contient des aberrations, des trucs farfelus, et d'autres non scientifiques. Ça devient extrêmement complexe, même pour les membres du conseil, de suivre la game de la réglementation urbanistique.

#### 5.7 Intervention de M. Jean-François Houle, lac Souris

Le Paysage humanisé c'est un beau concept d'attraction, d'attractivité, pour les jeunes familles qui voudront venir s'établir ici. Elles ne seront pas rebutées par les réglementations nouvelles que ça pourra amener, malgré un coût peut-être légèrement plus élevé.

Aussi, il manque une étape avant de tirer sur le fil, avant de décider si on continue ou pas. Il faut voir une ébauche de plan de conservation pour pouvoir décider. Il faut laisser une chance au concept de se développer.

Précision du maire : ce concept peut avoir un pouvoir d'attraction, mais on n'attirera pas le même monde. Dans le secteur de Feuilles en Aiguilles, il y a 27 terrains en vente, donc un quartier à remplir. Il y aura des gens qui seront attirés et d'autres non.

Réponse de M. Houle : les jeunes d'aujourd'hui sont prêts à faire beaucoup plus de sacrifices que nous, incluant financiers, pour avoir une qualité de vie qui pour eux veut dire quelque chose.

#### 5.8 Intervention de M. Pierre Lapointe

Dans le processus, on est vraiment très tôt, qu'est-ce qu'on a à perdre à continuer?

Réponse du maire : c'est à la demande de reconnaissance qu'il y a des consultations, puis après, si c'est reconnu par le Ministre, il faut retourner à la table de travail pour développer le plan de conservation pour lequel nous n'avons pas de subvention. Ça constituera un énorme investissement. Il faudrait que ce projet devienne une priorité de la municipalité, alors qu'il y a beaucoup d'autres choses sur la table; les services rendus aux citoyens. Beaucoup de temps en termes de personnel, beaucoup d'argent. Nous serons moins efficaces dans ces autres services à rendre.

#### 5.9 Intervention de M<sup>me</sup> Louise Chabot

Le Paysage humanisé est un concept qui implique une démarche qui nous engage collectivement. C'est important de se demander aujourd'hui, au nom des changements climatiques, au nom de la protection de l'environnement et de notre territoire, quels sont les objectifs globaux. Est-ce qu'on veut prendre cet outil-là plutôt qu'un autre?

#### 5.10 Intervention de M<sup>me</sup> Annie Lapierre

Il a été question, lors de l'intervention de M. Bertrand, d'un plan durable, peut-être à la place d'un Paysage humanisé. Quelles seraient les autres modalités ? Qu'est-ce qui pourrait être mis en place pour réellement protéger l'environnement pour les 25 prochaines années ?

Réponse du maire : l'avantage du Paysage humanisé sur 25 ans n'est pas une garantie dans le temps. Au cours des prochaines années, un conseil pourrait faire en sorte qu'un tel statut soit retiré à la municipalité par le Ministre. La contrainte sur 25 ans est relative. Les élections se font maintenant sur un débat d'idées, les gens sont plus engagés qu'avant. La question sur le soutien du Paysage humanisé pourrait être posée aux futurs candidats. Pour ce qui est d'une politique de développement durable, ou une politique de conservation de l'environnement, ce serait un document qui chapeauterait toute l'approche de la municipalité pour protéger l'environnement. Ce document serait entériné par le conseil sous forme de résolutions, qui engageraient le conseil en ce sens. Et la réglementation qui suivrait correspondrait aux objectifs visés. Ça serait un engagement non pas sur 25 ans, mais sur 4 ans. La protection de l'environnement est une valeur partagée de plus en plus, donc ça sera de plus en plus difficile pour un conseil d'aller à l'encontre de ces idées.

Le paysage humanisé ne couvrira jamais 100% des terres privées de St-Mathieu; ça pourrait couvrir 10, 15, 20%. Il y aura toujours des gens qui diront : pas sur mes terrains, pas dans ma cour.

Réponse de M<sup>me</sup> Lapierre : un des avantages du Paysage humanisé est le soutien financier de 200 000\$ du gouvernement.

Réponse du maire : c'est exact. Toutefois l'avantage de faire notre propre plan c'est de rester maître chez soi. Et pour édicter un nouveau règlement de protection de l'environnement, nous n'avons pas besoin de 250 000\$.

Deuxième question de M<sup>me</sup> Lapierre : j'ai compris que pour le Paysage humanisé, il faudrait qu'il y ait un comité consultatif constitué notamment de citoyens, pour construire le plan de conservation, est-ce exact ?

Réponse du maire : oui et non. L'ancien conseil aurait mis en place un comité consultatif élargi pour qu'il soit plus représentatif. Ce comité aurait eu la responsabilité de développer le plan ou la demande de reconnaissance. J'ajoute qu'il n'y a pas d'obligation prévue dans ce sens dans les lois actuelles. On ne nous dit pas comment s'organiser, ils nous imposent toutefois une consultation publique.

Réponse de M<sup>me</sup> Lapierre : il est important de noter que si la municipalité va de l'avant avec le projet de Paysage humanisé, un comité consultatif pourrait être composé de citoyens bénévoles jusqu'à l'exécution du plan de conservation.

#### 5.11 Intervention de M. Francis Lavigueur

Le 250 000\$ que nous avons en ce moment, il sert à quoi ? Est-ce qu'on peut faire des études avec ou c'est seulement pour des consultations publiques ?

Réponse du maire : ce montant a été établi il y a un an et demi sur la base d'un plan de travail déposé à ce moment. Il faudra se rassoir avec le ministère pour convenir d'un nouveau plan de travail qui tiendra compte de l'échéancier auquel nous faisons face.

Le plan déposé par l'ancien conseil est caduque. Le nouveau plan pourrait être rédigé par de vrais experts qui répondraient aux trois questions suivantes : on protège quoi, pourquoi et où ? Ça prendrait des inventaires, des tests de qualité de l'eau, des évaluations de la protection de l'environnement...

L'argent est disponible mais il faut retourner auprès du ministère pour leur dire ce qu'on veut faire avec.

#### 5.12 Intervention de Mme Annie Lapierre

Concernant l'embauche d'experts, pour le où et le comment, ça peut faire peur à la population car en fait, c'est elle qui devrait décider. Le comité consultatif lui, est composé de citoyens.

Réponse du maire : il s'agit d'études préliminaires, avant que les citoyens soient impliqués, pour que nous sachions de quoi nous parlons. Une démarche de Paysage humanisé doit être basée sur la science, pour qu'il soit démontré qu'est-ce qu'il faut protéger, les raisons de le faire et surtout où on doit le faire. À part pour la tortue des bois, aucune étude élargie n'a été faite sur notre territoire.

### 5.13 Intervention de M. Panaccio

Par rapport à l'élément marketing, c'est vrai qu'il y en a un. Et un des enjeux, c'est quel genre de résidents ou d'estivants on veut attirer à St-Mathieu. C'est une vision à long terme. En levant le drapeau, on fait signe à une certaine catégorie de personnes qui souhaitent protéger l'environnement. Et c'est la bonne catégorie à attirer. Et la valeur des propriétés déjà construites ou pas sera augmentée à moyen terme.

### 5.14 Intervention de M. Pierre Bertrand

Il faut focaliser aussi sur ce que nous voulons en termes de développement plus général à St-Mathieu, parce que ça va interférer avec le projet de Paysage humanisé. Il ne faut pas mettre un X sur le développement industriel ou éolien. Les choses changent tellement rapidement. Il faut choisir un axe pour ne pas avoir une roche dans le soulier. La préservation de l'environnement doit être assujettie à un cadre de développement durable.

Réponse du maire : la protection environnementale, ce n'est pas une fin en soi, ce n'est pas un objectif en soi. C'est une voie de passage, dans le sens où, si on continue de dégrader l'environnement, on va mettre quelque part, soyons futuristes, dans 100 ans, 500 ans, en danger la survie de l'espèce humaine.

## **6. Vote – Synthèse – Prochaines étapes – Conclusion**

Rappel du maire : le vote est un indicateur de plus pour le conseil sur là où loge la majorité. Ce n'est pas un vote décisif. Le conseil prendra le tout en considération. Plus l'écart entre le oui et le non sera grand, plus le vote aura du poids. L'objectif de la journée a été atteint. Peu importe la suite, nous n'aurons pas le choix de réfléchir stratégiquement sur l'avenir de St-Mathieu au sens du développement économique et de la protection de l'environnement.

Les enregistrements et vidéos des deux réunions, de même que les mémoires, seront rendus publics cette semaine sur le site de la municipalité. D'ici deux semaines, les comptes-rendus seront également rendus publics.

La décision d'aller de l'avant ou non avec le Paysage humanisé sera prise d'ici la fin de l'été.

### Résultat du vote :

Nombre de participants à la rencontre :	43
Nombre de votants :	36
Pour la poursuite de la démarche :	13 (36% des votes)
Contre la poursuite de la démarche :	23 (64% des votes)

## **7. Fin de la réunion**